



*Delme*

**Finances, achats et systèmes d'information**

**Décision n° 2021-221**

**Objet :** Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation-restructuration de la halle de musculation des Blagis

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R 2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 31 mai 2021 sur les supports de publication BOAMP (avis n°21-72992), e-marchespublics (avis 790506) et du profil acheteur de la mairie,

Vu l'avis rectificatif transmis pour diffusion le 11 juin 2021 sur les supports de publication BOAMP (avis n°21-79938), e-marchespublics (avis 793625) et du profil acheteur de la mairie,

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services de la Ville et l'assistant à maîtrise d'ouvrage,

Considérant que l'offre du groupement ATELIER LES PARTICULES/SAEG/SAISON PARIGOT/ECALLARD dont le mandataire est PARTICULES ATELIER MENU COULON est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DECIDE de signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation-restructuration de la halle de musculation des Blagis avec le groupement ATELIER LES PARTICULES/SAEG/SAISON PARIGOT/ECALLARD situé 190 rue Lecourbe – 75015 PARIS pour un montant de 165 025 euros HT (offre de base + PSE).

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 21 octobre 2021



*Philippe Laurent*  
Philippe LAURENT